

REGLEMENT DE LA SELECTION POUR 2023  
MARRAKECH – CHAMPIONNAT DU MONDE PAR EQUIPES

1°/ BUT DE LA COMPETITION

Sélectionner 4 équipes pour représenter le Maroc aux championnats du monde par équipes 2023 à Marrakech : Open, Dames, Séniors et Mixte.

Chaque équipe devra comprendre 6 bridgeurs dont au moins 4 marocains

2°/ PARTICIPATIONS :

- peuvent participer les bridgeurs licenciés à la FRMBr classés 1<sup>ère</sup> série et 2<sup>ème</sup> série majeure et à jour de leur cotisation durant les 2 derniers exercices .
- les inscriptions seront effectuées par le capitaine pour chaque équipe de 4,5 ou 6 bridgeurs en précisant la catégorie choisie (Open, Dames, Séniors, Mixte) auprès du secrétariat de la fédération et ce, avant le 21 /12/2022 délai de rigueur.

3°/ DEROULEMENT

En complément des dispositions contenues dans le règlement national des compétitions fédérales qui restent de vigueur :

- si pour une catégorie, il n'y a qu'une seule équipe qui s'est présentée, celle-ci est qualifiée d'office.
  - si pour une catégorie il y a exactement 2 équipes, elles feront un match par KO de 96 donnes en 3 phases sur un week-end.
- compte tenu des exceptions précédentes toutes les équipes joueront (comme en championnat par 4) les unes contre les autres, toutes catégories confondues.
- à l'issue de cette phase les 2 premières équipes de chaque catégorie joueront un match par KO de 60 donnes en 3 tiers sur un week-end.

4°/ CALENDRIER DES EPREUVES :

Les épreuves se dérouleront au CAFC :

samedi 28 janvier 2023, dimanche 29 janvier, puis samedi 4 février et dimanche 5 février de 10h du matin jusqu'à 19h30 avec 2 interruptions qui seront annoncées ultérieurement.

Frais de participation 100 Dh par séance et par joueur

Les joueurs qualifiés d'office devront s'acquitter des frais de participation aux séances d'entraînement qui s'élèvent à 300 Dh par joueur

5°/ OBLIGATIONS DES EQUIPES :

- avoir une bonne tenue de table.
- une fois sélectionnée, l'équipe qui représentera le Maroc devra se compléter à 6 en accord avec le président de la commission de sélection.
- se soumettre à des séances d'entraînement dont pourront profiter également les autres participants à la sélection.

6°/ OBLIGATIONS DE LA FEDERATION

prendre en charge tous droits à verser à la fédération mondiale pour participer à cette compétition ainsi que les dépenses afférentes à l'entraînement prévu ci-dessus.

7°/ COMITE DE SELECTION

- sera constitué à l'issue des épreuves par le bureau directeur de la FRMBr comprenant notamment un représentant des bridgeurs qualifiés et le chef de la délégation nationale.
- assurera le suivi de la sélection avec les équipes et le président de la fédération
- le cas échéant, prendra toute mesure et décision face à une défection, remplacement ou tout autre événement ou imprévu de nature à altérer la représentation du Maroc aux championnats du monde à Marrakech.
- assurera la liaison entre les équipes et la FRMBr.